

mois avant qu'une nouvelle loi soit adoptée. Or, dans les circonstances présentes, je crois qu'il est urgent que cette question soit tranchée au plus tôt et que le gouvernement prenne ses responsabilités dans ce domaine.

Il est absolument inconcevable et inacceptable que l'usage de l'ivressomètre soit légal dans une province et illégal dans une autre. Il importe que la loi soit la même dans toutes les provinces du Canada et, à cette fin, nous approuvons ce que le ministre de la Justice (M. Turner) annonce aujourd'hui à la Chambre.

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE LAITIÈRE—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion dont la nécessité et l'urgence s'expliquent par les circonstances suivantes.

Le 23 mars dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) annonçait sa politique laitière. Le ministre étant absent de la Chambre les 24 et 25 mars, nous avons été dans l'impossibilité d'éclaircir certains points très importants de cette politique.

Les nouvelles prévisions budgétaires sont de l'ordre de 115 millions, comparativement à 125 millions pour l'an dernier. De plus, le gouvernement annonce une amende de \$1.25 les 100 livres pour tout lait produit en excédent des quotas fixés, créant ainsi une situation intenable pour les producteurs de lait en général et notamment pour ceux du Québec. Au fait, le Québec produit 75 p. 100 du lait «hors quota» au Canada. Le résultat de la politique gouvernementale se traduit donc par un massacre qui s'abat impitoyablement sur la tête des producteurs du Québec, province laitière par excellence.

Qu'est-ce que le gouvernement entend proposer aux producteurs laitiers? Des cours de recyclage ou des subventions aux expériences sur les diverses formes de production agricole au Québec? Des milliers de producteurs sont actuellement menacés de se trouver à la charge de l'État, car la subvention actuelle est nécessaire, même aux producteurs les plus efficaces.

Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Huron (M. McKinley), que soit tenu un débat d'urgence sur la politique laitière du gouvernement, laquelle met actuellement en cause des milliers de producteurs de lait et les expose à la faillite.

[M. Caouette.]

M. l'Orateur: Je n'ai pu discerner, dans les propos de l'honorable député, une motion qui puisse être présentée à la Chambre. Toutefois, je ne désire pas susciter de difficultés. À mon avis, il est plus simple de demander le consentement unanime de la Chambre, afin qu'un débat soit tenu, comme l'a suggéré l'honorable député de Joliette.

[Traduction]

Y a-t-il consentement unanime selon les dispositions de l'article 43 du Règlement?

Des voix: Non.

[Français]

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas de consentement unanime, la motion de l'honorable député ne peut être présentée à ce moment-ci.

• (2.30 p.m.)

L'HABITATION

LA BAISSÉ CONTINUE DU NOMBRE DE MISES EN CHANTIER—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Les motifs qui m'y poussent sont évidents quand on prend connaissance du dernier communiqué publié par la Société centrale d'hypothèques et de logement sur la situation du logement en février pour l'ensemble du Canada.

Ce communiqué révèle que cette situation de plus en plus grave a encore empiré et qu'on ne fait rien pour y remédier. Il annonce qu'en février il y a eu pour tout le Canada un taux annuel de 158,000 mises en chantier. Le Conseil économique du Canada a nettement établi qu'il en faudrait, pour faire face aux besoins, au moins 215,000. Dans les centres urbains dont la population dépasse 10,000 habitants, le nombre de mises en chantier a été inférieur de 46 p. 100 à celui de l'année précédente. D'autre part, la Société a porté son taux d'intérêt de 10.1 p. 100 à 10.25 p. 100.

Disposer d'un gîte est un besoin absolument fondamental, monsieur l'Orateur, mais l'on ne fait rien à cet égard. Je propose donc, avec l'appui de mon ami, le député de Broadview:

Que le comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales soit saisi du problème posé par la crise aiguë du logement, exposée dans le récent rapport publié par la Société centrale d'hypothèques et de logement et découlant du déclin constant du nombre des mises en chantier, qui s'est traduit, dans les centres de plus de 10,000 habitants, pour le mois de février, par une baisse de 46 p. 100 par rapport au mois correspondant de l'an dernier.